

SERVICES DU PREMIER MINISTRE



PRIME MINISTER'S OFFICE

COMITÉ NATIONAL DE DESARMEMENT,
DE DÉMOBILISATION ET
DE RÉINTÉGRATION

NATIONAL DISARMAMENT,
DEMOBILIZATION AND
REINTEGRATION COMMITTEE

DECISION N°006/CN/CNDDR/ DU 08/04/2026 DU COORDONNATEUR
NATIONAL PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ.
LE COORDONNATEUR NATIONAL DU COMITE DE DESARMEMENT, DE
DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun;

Vu le Décret N°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/742 du 04 décembre 2018 portant nomination de Monsieur FAI YENGO FRANCIS Coordonnateur National du CNDDR du Cameroun ;

Vu l'arrêté en vigueur les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures en vigueur;

Vu la Circulaire N°0001877/C/MNFI du 31 décembre 2025, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Loix de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026;

Vu La demande de cotation N° 004/MO/DC/CIPM/2026 du 12 Mars 2026, pour l'acquisition du matériel d'élevage pour les ex-combattants au centre régional DDR de l'Extrême-Nord.

Vu la proposition d'attribution N°006/PAM/CIPM/CNDDR/2026, en date du 08 Avril 2026, du Président de la Commission Interne de Passation des marchés Publics du CNDDR,

DECIDE :

Article 1^{er} : l'acquisition du matériel d'élevage pour les ex-combattants au centre régional DDR de l'Extrême-Nord. Ci-après :

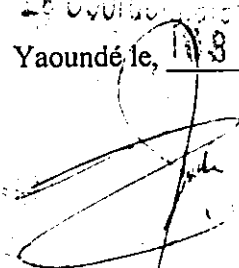
ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
LOT	DEMANDE DE COTATION	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DU MARCHÉ TTC	OBSERVATIONS
1	N°004/MO/DC/CIPM/2026 DU 12 MARS 2026	TCM SARL	23 432 625	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

Yaoundé, le 19^{er} AVR 2026

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YDE
- ARMP/YDE
- CIPM/CNDDR
- TCM SARL
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE.


Francis FAI YENGO FRANCIS